



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sectes

Question écrite n° 119851

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les conclusions du rapport de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) qui, au travers de son 4^e rapport annuel, indique que les sectes investissent de façon alarmante le milieu de l'entreprise par le biais de la formation professionnelle. Elle lui rappelle que sous l'effet de la loi du 4 mai 2004, le droit à la formation a été réaffirmé. L'enjeu est en effet considérable puisque le marché de la formation pèse pour 23 milliards d'euros chaque année, représentant potentiellement une manne financière considérable et attractive pour les sectes. Elle l'informe qu'un certain nombre de formateurs peu scrupuleux, parfois détenteurs de diplômes douteux s'immiscent donc dans l'entreprise par le biais de séminaires de formation alternative basée sur le bien-être, leur permettant aisément de détecter les personnes les plus vulnérables. Dès lors elle souhaite connaître les intentions de l'État s'agissant de la nécessité de légiférer sur le métier de formateur, ce qui permettrait notamment de délivrer des accréditations professionnelles officielles pour les formateurs.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119851

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2310